

**7 juillet 2000, New York**

**Allocution à l'occasion de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies**

Monsieur le Président,

L'Assemblée du millénaire des Nations Unies est un moment bien choisi pour réunir le Conseil de sécurité. À cette occasion, les plus hauts représentants des États membres se sont rassemblés afin de réaffirmer leur engagement envers nos buts et principes communs. Mais avant tout, c'est l'occasion pour nous d'affirmer notre volonté commune d'améliorer le fonctionnement de l'ONU. Et de collaborer activement à son renouvellement et à sa réforme.

Ce renouveau est particulièrement vital au Conseil de sécurité, l'organisme dont le mandat est de préserver et de protéger la paix et la sécurité dans le monde. Le Canada avait cet objectif à l'esprit lorsqu'il s'est joint au Conseil. Au cours du bref mandat accordé aux membres élus, nous nous sommes efforcés de mieux adapter le Conseil aux problèmes de sécurité et aux impératifs politiques auxquels nous sommes confrontés au tournant du siècle. Nous avons tenté de faire du Conseil un instrument plus efficace pour assurer la sécurité humaine. Et nous avons cherché à le rendre plus ouvert et plus démocratique.

Nous avons insisté sur la nécessité de faire preuve de leadership dans l'édification d'un monde de paix. Pour exercer un tel leadership, nous devons redonner aux opérations de maintien de la paix toute leur efficacité. Le rapport Brahimi nous rappelle la nécessité de définir les mandats des opérations de maintien de la paix en fonction des réalités sur le terrain et d'y consacrer des ressources suffisantes. À Srebrenica et au Rwanda, nous n'avons pas su le faire. Nous avons le devoir de faire mieux. Au XXI<sup>e</sup> siècle, la paix ne dépend plus seulement de la sécurité des frontières mais aussi de la sécurité des populations. Il faut assurer leur protection contre diverses menaces, contre les conflits armés, contre les violations flagrantes des droits de la personne, contre les atteintes au droit humanitaire international, ou contre le terrorisme.

La sécurité des États est certes essentielle. Mais elle n'est pas une sauvegarde suffisante pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes. En fait, comme nous l'avons constaté avec horreur au cours des dernières années, la sécurité d'un État donné a été invoquée au nom du nationalisme ethnique pour justifier les pires atrocités. Le Canada a travaillé à étendre la définition que le Conseil donne de la sécurité aux nouvelles menaces à la sécurité humaine. Nous avons soutenu que la nécessité d'agir pour protéger les principes humanitaires et les droits de la personne doit peser plus lourd dans les décisions du Conseil.

Nous continuerons de défendre ce point de vue. Car si le Conseil de sécurité ne sait pas s'adapter, il compromettra gravement sa crédibilité en tant que garant de la paix. Une crédibilité dont l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble a besoin pour conserver son autorité morale.

Monsieur le Président, je suis convaincu que nous serons à la hauteur de cette tâche. Le monde nous regarde, et les gens du monde entier comptent sur nous.